

## Vie quotidienne / Bourse

# Caisse d'Épargne : « On avait la pression sur ce placement »

Alors qu'un juge d'instruction stéphanois met en examen la Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche pour publicité mensongère sur Doubl'ô, des salariés témoignent : ils devaient remplir leurs objectifs

**D**oubl'ô, ou le placement de la Caisse d'Épargne qui aurait pu rapporter gros. Huit ans plus tard, le slogan publicitaire « doublez votre capital en toute sécurité » est resté en travers de la gorge des 240 000 épargnants séduits à l'époque par le produit financier. La mise de départ n'a pas été multipliée par deux et les clients de la banque ont même perdu les frais d'entrée et de gestion versés à l'heure de la souscription.

tait la pression, explique Guy. Je recevais un coup de fil par jour pour savoir si mon agence allait pouvoir tenir les objectifs fixés. Cette pression retombait fatalement sur les commerciaux, dès lors plus enclins à aller à l'essentiel : faire miroiter la perspective d'un doublement du capital engagé ». Ou quand l'obligation de résultat prime sur le rappel des cours fluctuants de la bourse.

De son côté, s'il rejette « toute pression exercée sur les salariés pour s'assurer le plus de placements possible », Jean-Luc ne conteste pas le fait que « des commerciaux, à un moment, ont peut-être fait du zèle ».

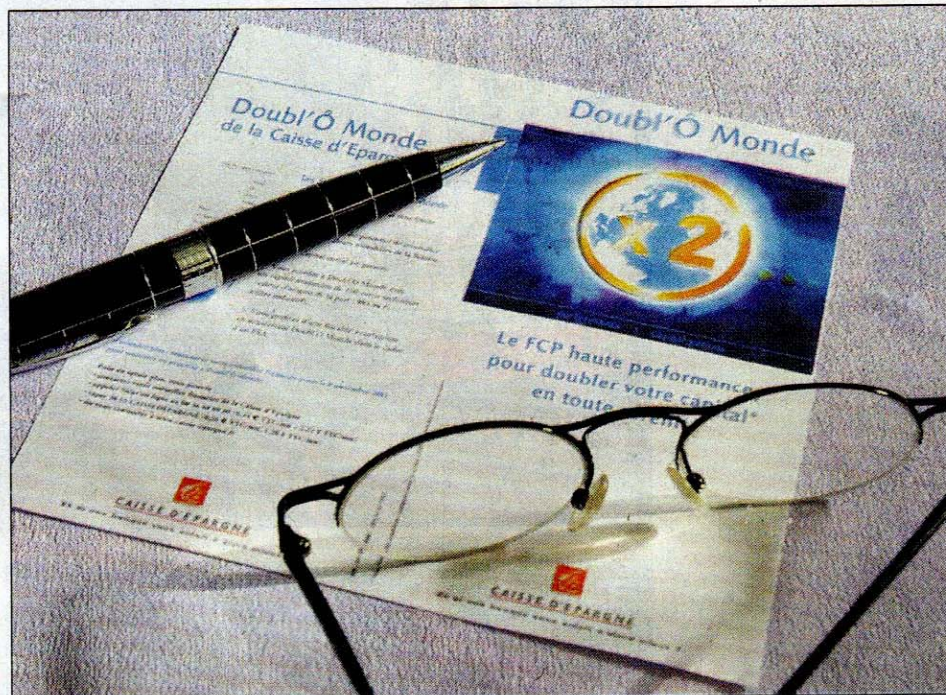
Du zèle qui a fait des mécontents par la suite. « J'ai reçu des clients un peu contrariés de n'avoir pas perçu les dividendes escomptés, reprend Jean-Luc. Mais je leur ai expliqué qu'un placement boursier comporte des risques ». Qu'il aurait peut-être été bon d'évoquer à l'heure de la signature. « Mais il n'a jamais été stipulé que les épargnants allaient doubler la mise, se défend Jean-Luc.

Encore une fois, il s'agissait de prospective financière, tributaire de la fluctuation des cours ». Et d'ajouter que leurs clients ont récupéré le capital investi, moins les frais d'entrée.

Mais alors pourquoi ce terme de « Doubl'ô » s'il n'était pas stipulé que le capital serait... doublé ? Il y a pu avoir confusion », finit par admettre

### Face à la pression, les commerciaux sont allés à l'essentiel

De quoi agacer ceux qui ont placé leur confiance en l'écureuil et amener la justice à se pencher sur un placement pas si mirifique. « J'étais sceptique se souvient Guy (1), chef d'agence dans une caisse d'épargne de l'Ondaine au moment du lancement de Doubl'ô. Mais 2001 était une année très faste sur le plan boursier ». « Le produit était très bien pensé », admet Jean-Luc (1), ancien cadre d'une Caisse d'Épargne forézienne. Seulement voilà, la bourse a connu par la suite des revers. Plus question dans ces conditions de jackpot pour les clients. « Mais la bourse est par définition une valeur à risque », soutient Jean-Luc. Des risques qui auraient été passés sous silence par les conseillers clientèle. « La grande direction nous met-



Un retraité de Saint-Etienne a porté plainte contre la Caisse d'épargne de Loire-Drôme-Ardèche, qui a commercialisé, comme toutes les caisses régionales, le fonds de placement « Doubl'ô », à la fin 2001 et au début 2002. La pression s'accroît sur la banque, déjà épinglée par la Direction des Fraudes /PQR

Jean-Luc. Une confusion qui rime avec déception, à l'heure où l'écureuil n'a pas fait des petits.

« J'ai toujours été circonspect, répète Guy. D'ailleurs, je n'ai jamais placé mon argent avec Doubl'ô, pas plus que je ne l'ai conseillé à mes proches ». Et de conclure : « En tout cas, à l'époque, nos objectifs de vente ont été atteints ».

**Matthieu Lambert**

> (1) Les prénoms ont été modifiés.

## ■ Vers une indemnisation ?

Qu'est-ce qu'attend la Caisse pour négocier au niveau national avec tous ces clients ? », s'interroge Serge Maître, secrétaire général de l'Association Française des Usagers des Banques (AFUB). Commercialisé pendant quelques mois entre fin 2001 et début 2002, « Doubl'ô » aurait été souscrit par 240 000 clients de la Caisse d'Épargne. Quelque 2 000 d'entre eux se sont

plaints auprès de l'AFUB pour ce placement, qui n'a pas répondu à leurs attentes. Parmi les usagers, beaucoup auraient cassé leurs plans d'épargne, qui leur promettaient un rendement certes limité, mais sûr, pour le placer sur ces fonds « Doubl'ô ». L'AFUB réclame donc que la banque donne une indemnité à ses clients équivalente à ce que leur plan-épargne leur aurait rapporté.